Pétition des personnel des centres d'encaissement

Nous, personnels des centres d'encaissements, avons pris connaissance des débats qui ont eu lieu lors de la dernière réunion de groupe de travail relatif aux centres d'encaissement du 25 septembre 2008.

Nous avons donc appris que la revendication d'une réévaluation annuelle de la prime était rejetée par la direction.

Pourtant, lorsque la direction nous a fait ses propositions figurant dans le relevé des conclusions du groupe de travail du 25 octobre 2007, nous avons souligné qu'elles étaient loin de satisfaire nos revendications. Ainsi, le montant de la prime des centres qui a été fixé suite à un calcul contestable, ne tenait même pas compte de l'accroissement de la charge de travail que nous avons eu à supporter en 2007. **Nous demandons donc que cette prime soit augmentée et rappelons notre revendication de la voir portée à 240 €.**

Nous avons également appris qu'en tant qu'agents bénéficiant d'un régime de rémunération atypique, la question de l'harmonisation de notre régime indemnitaire était renvoyée à examen ultérieur, sans qu'aucune date ne soit fixée. Nous sommes doublement pénalisés par la direction.

En tant que bénéficiaire d'un régime de rémunération atypique**, nous exigeons donc le bénéfice de l'harmonisation indemnitaire au même titre que l'ensemble de nos collègues de la DGFiP**.

Par ailleurs, afin garantir l'égalité entre collègues de la DGFiP et la reconnaissance de la spécificité de nos fonctions, **nous exigeons une harmonisation des primes, une par une et hors primes fonctionnelles, qui s'aligne sur le régime le plus favorable** permettant de définir un « socle commun » s'appliquant à tous les régimes, standards, spécifiques et atypiques et n'excluant aucun agent.

A cette fin, nous demandons la tenue d'une réunion où ces points seraient négociés de manière spécifique.

Nom	Prénom	Signature